

Commune de  
**BARBAZAN**

(Haute-Garonne)



STATION THERMALE CLASSEE

**Mairie de BARBAZAN**

4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE**

Madame le Maire,

**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),

Monsieur DUPUY CHRISTOPHE

Profession : responsable dépôt, président de l'association BOUDU COX

Domicilié(e) : 28, Avenue Marengo LABARTHE RIVIERE (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2 catégorie à BARBAZAN, le lac.

Du 23 juin 2023 à 12 heures 00

Au 25 juin 2023 à 00 heures 00

Pour le motif 21ème meeting Boudu Cox

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22 mai 2023

Signature

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

**ARRÊTÉ :**

Article unique - Monsieur DUPUY CHRISTOPHE 28, Avenue Marengo LABARTHE RIVIERE (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé (e) à ouvrir un débit temporaire de 2 catégorie.

Du 23 juin 2023 à 12 heures 00

Au 25 juin 2023 à 00 heures 00

Pour le motif 21ème meeting Boudu Cox à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 22 mai 2023

Le Maire

